

BAREME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024



VENTE ⁽¹⁾				
Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	0 €	à	24 999 €	16,5% Avec un minimum de 3 500 €
De	25 000 €	à	34 999 €	14%
De	35 000 €	à	47 499 €	12,5%
De	47 500 €	à	62 499 €	11,5%
De	62 500 €	à	77 499 €	10,5%
De	77 500 €	à	92 499 €	9,5%
De	92 500 €	à	107 499 €	8,5%
De	107 500 €	à	134 999 €	7,5%
De	135 000 €	à	219 999 €	6,5%
De	220 000 €	à	389 999 €	5,5%
De	390 000 €	à	699 999 €	4,5%
De	700 000 €	à	1 399 999 €	3,5%
Au-delà de 1 400 000 €				3%

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente. **La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.**

LOCATION⁽³⁾

HABITATION - PART LOCATAIRE		HABITATION - PART PROPRIETAIRE	
Visite, dossier et rédaction du bail	- Zone non tendue : 8€ /m ²	Visite, dossier et rédaction du bail	6% du loyer annuel hors charges
	- Zone tendue : 10€ /m ²	Entremise	1% du loyer annuel hors charges
	- Zone très tendue : 12€ /m ²		
Etat des lieux	3€ /m ²	Etat des lieux	2% du loyer annuel hors charges
PARKING ET GARAGE		Bail Commercial et Professionnel	
20% TTC du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire		Sur devis	

(3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

BAREME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} octobre 2024



GESTION

HABITATION		PARKING ET GARAGE
Loyer hors charges inférieur à 1000 €/mois	9% TTC des sommes encaissées Avec un montant minimum de 35€ TTC	15% TTC des sommes encaissées Avec un montant minimum de 8€ TTC
Loyer hors charges à partir de 1000 €/mois	8% TTC des sommes encaissées	Locaux Commercial et Professionnel Sur devis

LOCATION SAISONNIERE	
Hors frais de ménage	Avec frais de ménage
25% TTC des sommes encaissées	30% TTC des sommes encaissées